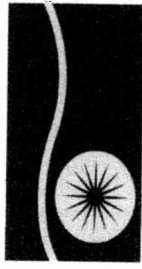




EDA GRAND OUEST

École des avocats



Attestation de réussite au C.A.P.A 2010

Vu les procès-verbaux d'examen du Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat établis le 20 Octobre 2010 conformément aux dispositions de la loi du 30 Décembre 1971 et du décret du 27 Novembre 1991 modifiés,

Le Président de l'Ecole des Avocats du Grand Ouest, certifie que :

Monsieur Olivier PHILIPPOU

Né le **12 Juillet 1984** à **VANNES**

A subi avec succès les épreuves de la session d'examen 2010 conduisant à la délivrance du Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat.

Fait à Rennes, le 20 Octobre 2010

Henri GRAÏC
Président de l'Ecole
des Avocats du Grand Ouest